



Déclaration liminaire CAPD du 23 mai 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Monsieur les IEN,

Chaque année, nos collègues attendent les opérations du mouvement avec impatience, et à plus forte raison quand l'environnement professionnel imposé par le ministère devient de plus en plus pénible à vivre. Le choix de l'école dans laquelle on va passer la majeure partie de son temps revêt une importance croissante. Le choix, quand on peut choisir. Malheureusement, les suppressions de postes que notre département subit depuis de trop nombreuses années (- 88,5 depuis 2001) réduisent d'autant les possibilités de mouvement pour les enseignants. Et que dire de la multiplication des postes à profil et autres listes d'aptitude.

Le SNUipp.FSU65 s'est toujours opposé à ces procédures qui conduisent à créer de la suspicion, de la frustration, voire pire. En effet, comment peut-on reprendre sereinement le chemin de l'école, lorsqu'une commission émet un avis réservé sur votre capacité à occuper un poste alors que vous avez les qualifications nécessaires ?

Comment reprendre sereinement le chemin de l'école, lorsqu'une commission vous préfère un jeune collègue sans expérience alors que vous exercez cette fonction, mais dans une autre circonscription, depuis de nombreuses années ? Comment reprendre sereinement le chemin de l'école, lorsqu'un oubli, un malencontreux oubli administratif, oubli d'ailleurs rectifié avant le début des opérations du mouvement, vous interdit d'obtenir le poste de direction dont vous assurez l'intérim depuis un an, alors que vous avez, en occupant ce poste, aidé ladite administration à trouver une solution à un problème complexe. Sans attendre de récompense ni de gratitude, les collègues concernés auraient au moins apprécié que leur travail soit reconnu.

Aux yeux de la profession, les choix de la hiérarchie se trouvent alors entachés de partialité. Et comment ne pas trouver cette suspicion légitime quand les choix qui sont faits semblent obéir à d'obscures raisons plus qu'aux critères officiellement avancés ?

Il y a là une rupture du contrat de confiance et de loyauté qui laissera des traces, n'en doutez pas. Savez-vous que dans le Code du Travail et le Code Civil, le « manque de loyauté » est considéré comme une faute grave ? Et ceci parce que dans toute convention entre deux parties, la « bonne foi » est l'engagement fondateur indispensable sans lequel toute loi ou contrat n'est plus qu'un simulacre. Nous sommes convaincus, que votre volonté n'est pas de provoquer le chaos mais alors, pourquoi prendre toutes les décisions qui y conduisent ?

Il faut croire que nous sommes tombés bien bas, et le SNUipp.FSU65 a raison chaque fois qu'il réaffirme son opposition à ces dispositifs discriminants.

En parlant de discriminants, réintroduire la note pédagogique comme premier discriminant après l'AGS en cas d'égalité de barème, atteint des sommets de ridicule, quand on sait que les collègues concernés par une possibilité d'égalité sont les plus jeunes d'entre nous, et en particulier, ceux qui n'ont pas de note ... alors pourquoi ce choix ? Pour sanctionner une deuxième fois celui qui n'a pas l'heur de plaire à son inspecteur, alors qu'il est déjà pénalisé dans son déroulement de carrière ?

Pour acheter le silence des enseignants peut-être, quand on n'arrive pas à le susciter

grâce à un projet national pour l'école publique, qui soit ambitieux pour l'avenir du pays et fondé sur un objectif prioritaire : la réussite de tous les élèves.

Bien pauvre calcul qui met en avant des intérêts individuels au détriment de l'intérêt collectif.

Dans ce contexte déjà fort décourageant, il faut aussi ajouter l'humiliation publique infligée à tous les agents de l'Etat, lors des négociations salariales qui ... n'ont pas eu lieu.

Circulez, y a rien à voir !!! et le ministre Chatel qui ment devant la représentation nationale, en affirmant que nous n'avons pas perdu de pouvoir d'achat et que nos traitements ont été revalorisés ...

Et que dire du peu de possibilité d'accéder à la hors classe. Pour mémoire, le SNUipp.FSU revendique l'accès de tous à l'indice terminal 783.

Nos traitements sont tellement élevés, qu'un PE, avec plus de 15 ans d'ancienneté, qui élève seul 2 enfants n'est pas imposable ...

Si hauts que certains de nos collègues ne se chauffent plus l'hiver ou seulement en cas de grand froid ...

Si hauts que la majorité d'entre nous va se résigner à prolonger sa carrière de plusieurs années pour que la pension de retraite soit un peu plus élevée que le minimum vieillesse.

C'est pourquoi l'intersyndicale unitaire de la Fonction Publique appelle à une journée nationale d'action sur les salaires le 31 mai.

Et que dire de la quasi impossibilité de muter d'un département obligeant ainsi nombre d'enseignants à choisir entre abandonner leur vie ou abandonner leur métier.

L'enquête nationale du SNUipp.FSU, dont les résultats ont été rendus publics jeudi 19 mai, montre que nos collègues quand ils s'expriment sur leur profession, sont déchirés par le sentiment de ne pas pouvoir assurer leur mission correctement, courant après le temps, désarçonnés par des injonctions contradictoires, noyés sous un flot de tâches qui les éloignent du cœur de leur métier, et n'apportent rien à leurs élèves. Elle montre également que ce déchirement nourrit, et les sociologues qui étudient « le travail », s'accordent à dire que c'est une singularité propre aux seuls enseignants, un fort sentiment de culpabilité.

Alors, nous vous disons avec gravité, à vous qui êtes les représentants du ministère, si vous voulez maintenir la qualité d'enseignement qui est encore celle de ce pays, il va falloir cesser de faire pression sur les personnels. Car ils ne supportent plus d'être mal traités alors qu'ils font leur possible pour être en accord avec la haute idée qu'ils se font de leur métier et de leur fonction, alors qu'ils font preuve d'un engagement et d'une abnégation remarquables.

Il est temps que les demandes de nos collègues soient entendues par la hiérarchie de l'Education Nationale, afin que tous puissent travailler sereinement à atteindre le seul objectif que les citoyens nous assignent : permettre la réussite scolaire de tous les élèves.

claude martin, joëlle noguère et pierre torres  
élus à la CAPD pour le SNUipp.FSU65

